

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

➤ INSCRIPTION

Lors de l'inscription, l'élève et les parents prennent connaissance :

- du projet éducatif de l'école
- de son projet pédagogique
- de son projet d'établissement
- du règlement des études
- du règlement d'ordre intérieur complet
- du règlement général des ateliers

En ce qui concerne la vie au quotidien dans l'école, on se référera utilement au texte « **Vivre ensemble à l'IND** » se trouvant dans le journal de la classe.

➤ OBJETS CLASSIQUES

Pour les travaux pratiques, il faut une salopette comme vêtement de travail.

Pour la gymnastique : short, chemisette, chaussettes et pantoufles de sport suivant les indications du professeur.

Un minimum d'outillage, variable selon les travaux et les sections, peut être acquis à l'école à un prix raisonnable.

Cahiers, feuilles, classeurs, papier de dessin et petit matériel peuvent être achetés à la procure de l'école.

Les livres sont achetés ou prêtés moyennant une location annuelle modique.

Certains cours nécessitent des documents photocopiés à l'imprimerie de l'école. Une note de procure reprenant ces frais est envoyée aux parents après chaque trimestre.

Une participation aux frais d'activités extra scolaires peut éventuellement être demandée.

➤ ABSENCES

L'élève régulier est celui qui suit assidûment et régulièrement les cours. Les absences prévisibles (dentiste, ...) doivent être demandées par écrit. Les motifs écrits des autres absences seront remis au surveillant éducateur dès le retour de l'élève.

➤ **SORTIES**

A partir de la 4^{ème} année d'études, les élèves qui présentent une demande écrite et signée des parents peuvent quitter l'école durant l'interruption de midi. Ces sorties s'effectuent sous la responsabilité des parents.

➤ **ASSURANCE SCOLAIRE**

Tous les élèves sont couverts par une assurance scolaire en responsabilité civile et dégâts corporels pour toute la durée du séjour à l'école et pour les trajets domicile-école s'effectuant par la voie normale. Tout accident survenant en ces limites doit être signalé au plus tôt à la direction.

La police d'assurance est souscrite par l'école.

Les bris de vitres ou de lunettes et les dégâts matériels ne sont pas couverts par cette assurance.

➤ **ATTESTATIONS ET CERTIFICATS**

Dans la mesure du possible, les attestations d'études déposées au secrétariat sont complétées immédiatement. Pendant les congés et les vacances, il est prudent de prendre rendez-vous par téléphone avant de se présenter à l'école avec un formulaire à compléter. L'envoi postal est bien entendu une autre solution.

➤ **ALLOCATIONS D'ETUDES**

Dans certaines conditions définies par le Ministère de la Communauté Française, les élèves peuvent bénéficier d'une allocation d'études. Tous les renseignements de demande peuvent être fournis par l'école.

➤ **TRANSPORTS SCOLAIRES**

Votre enfant peut rallier l'école par les transports en commun (bus TEC, chemin de fer, transports coordonnés). Dans certaines conditions, une partie des frais de transport est remboursée par les pouvoirs publics. L'école est à votre disposition pour vous renseigner en cette matière et elle assure le travail administratif nécessaire.

➤ **HORAIRE DES COURS**

L'école est ouverte dès 7 h 30 et une étude est accessible après les cours jusqu'à 17 h 30 sauf les mercredi (13 h) et vendredi (16 h 15).

Les cours débutent chaque jour à 8 h 20 et se terminent à 15 h 25 ou 16 h 15 avec une interruption à midi de 11 h 55 à 12 h 45.